

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAHONIA MARS 2027 (FR0013371804)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Objectif de gestion: L'objectif de gestion du FCP à formule est de permettre au porteur ayant souscrit des parts du FCP au plus tard le 21 mars 2019, de bénéficier, en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50, calculé dividendes non réinvestis (ci-après l'Indice), soit dans l'hypothèse d'une échéance anticipée annuelle (parmi les 7 possibles), soit à la Date d'Echéance, le 30 mars 2027 d'un gain fixe et plafonné de 4,5% par année écoulée, tout en l'exposant à un risque de perte de son Capital Investi.

La Condition d'Echéance Anticipée est remplie si à l'une des Dates de Constatation Annuelles, le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 est supérieur ou égal à son Niveau Initial, c'est-à-dire son niveau de clôture observé le 25 mars 2019. De l'année 1 à 7, si la Condition d'Echéance Anticipée est remplie, le porteur bénéficiera d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence ou «VLR» majorée d'un gain fixe et plafonné de 4,5% par année écoulée, soit un taux de rendement annualisé (TRA) de 4,43% pour l'année 1, un TRA de 4,37% pour l'année 2, un TRA de 4,29% pour l'année 3, un TRA de 4,21% pour l'année 4, un TRA de 4,12% pour l'année 5, un TRA de 4,05% pour l'année 6 et un TRA de 3,98% pour l'année 7. Sinon, à horizon 8 ans, le 21 mars 2027, si la Condition d'Echéance Anticipée n'a pas été remplie aux Dates de Constatation Annuelles précédentes et si l'Indice est supérieur ou égal à son niveau initial observé le 25 mars 2019, le porteur bénéficiera à la Date d'Echéance, d'une valeur liquidative au minimum égale à la VLR majorée d'un gain fixe et plafonné de 36% soit un TRA de 3,91%.

En cas de hausse de l'Indice de plus de 36%, le porteur ne profitera pas intégralement de cette hausse ; en cas de hausse de l'Indice de moins de 36%, le porteur bénéficiera d'un gain supérieur à la hausse de l'Indice.

Dans tous les autres cas, le 21 mars 2027, le niveau de clôture de l'Indice est comparé à son Niveau Initial :

- En cas de baisse de l'Indice de plus de 50%, la valeur liquidative à la Date d'Echéance sera égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée du pourcentage intégral de baisse de l'Indice ; le porteur subit alors une perte de son Capital Investi proportionnelle à la baisse de l'Indice, soit une perte supérieure à 50% ;
- Sinon, en cas de baisse de l'Indice entre 20% exclu et 50% inclus, la valeur liquidative à la Date d'Echéance sera au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence ;
- Sinon, en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 20% inclus, la valeur liquidative à la Date d'Echéance sera au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain fixe et plafonné de 16%, soit un taux de rendement annualisé de 1,87% ;

Caractéristiques essentielles du FCP: La Valeur Liquidative de Référence ou VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions centralisées dès le lendemain de la création du FCP et jusqu'au 21 mars 2019 inclus à 13 heures, heure de Paris.

Le Capital Investi est défini comme l'investissement initial du porteur, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP.

Avantages de la formule :

- Dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée est remplie à horizon 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 ans, le porteur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de, selon les cas, 4,5%, 9%, 13,5%, 18%, 22,5%, 27% ou 31,5%. Le porteur pourrait ainsi profiter d'un gain supérieur à la performance de l'Indice.
- Sinon, dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'est remplie à aucune des 7 Dates de Constatation Annuelles :
 - Si le 21 mars 2027, l'Indice est stable ou en hausse par rapport au Niveau Initial observé le 25 mars 2019, le porteur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de 36%.
 - Si l'Indice affiche une baisse jusqu'à 20% (inclus) calculée entre le 25 mars 2019 et le 21 mars 2027, le porteur bénéficie d'un gain fixe et plafonné de 16% (soit un TRA de 1,87%). Le porteur profiterait ainsi d'un gain alors que la performance de l'Indice serait négative.
- L'indice Euro Stoxx 50 est un indice diversifié sectoriellement et géographiquement, représentatif des marchés actions de la zone Euro. La diversification permet de réduire le risque d'exposition à un pays ou un secteur donné.

Inconvénients de la formule :

- Le capital n'est pas garanti. Le fonds présente un risque de perte en capital.
 - Le porteur ne connaît pas a priori l'échéance du FCP qui peut être de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 ans, selon l'évolution de l'Indice.
 - Dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée est remplie à horizon 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 ans, le gain fixe est plafonné respectivement à 4,5%, 9%, 13,5%, 18%, 22,5%, 27% ou 31,5%. Le porteur ne profitera donc pas de l'intégralité de la hausse de l'Indice si elle est supérieure.
 - Dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'est remplie à aucune des 7 Dates de Constatation Annuelles :
 - En cas de baisse de l'Indice de plus de 50% observée le 21 mars 2027 par rapport au Niveau Initial, le porteur subit alors une perte en capital le 30 mars 2027. La valeur liquidative du FCP à la Date d'Echéance sera alors égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité du pourcentage de baisse de l'indice Euro Stoxx 50, ce qui correspond à une perte du Capital Investi de plus de 50% pouvant aller jusqu'à la totalité du Capital Investi (soit un TRA compris entre -8,29% et -100% dans le cas où le niveau de l'Indice serait de 0).
 - En cas de hausse de l'Indice à horizon 8 ans, le gain fixe est plafonné à 36% (soit un TRA de 3,91%). Le porteur ne profitera donc pas de l'intégralité de la hausse de l'Indice si elle est supérieure à 36%.
 - Le porteur ne profite pas des dividendes liés aux actions composant l'indice Euro Stoxx 50.
- Affectation des sommes distribuables : résultats nets : capitalisation – plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Autres informations:

Durée minimum de placement recommandée : 8 ans. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Echéance soit le 30 mars 2027.

Les demandes de souscriptions sont centralisées à partir de la création du FCP et jusqu'au 21 mars 2019 inclus à 13 heures (heure de Paris) sauf en cas d'interruption de la période de commercialisation dans les conditions prévues au Prospectus.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain ouvré. Tout rachat effectué sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 30 mars 2027 (hors échéances anticipées), se fera aux conditions de marché applicables au moment du rachat.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

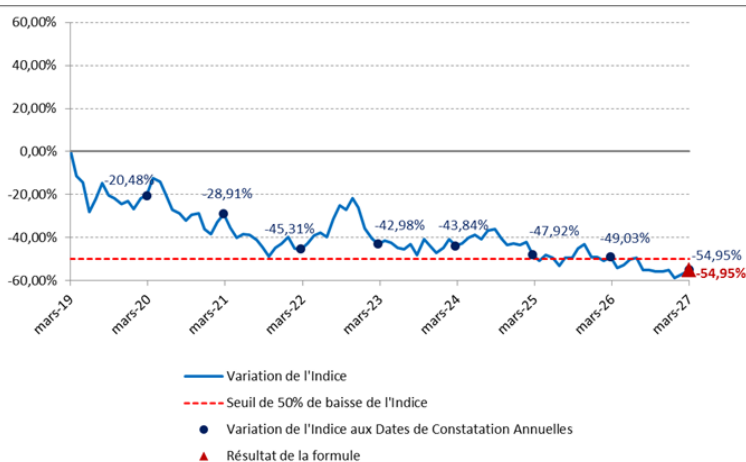
- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le porteur du FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital à la Date d'Echéance. La protection émise par BNP Paribas en faveur du FCP permet uniquement de s'assurer que la valeur liquidative à la Date d'Echéance ou à l'une des 7 dates d'échéance anticipée (si la Condition d'Echéance Anticipée est vérifiée) sera supérieure ou égale au résultat de la formule.
- La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la Date d'Echéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Scénarios

Les scénarios décrits ci-dessous ont vocation à illustrer le comportement du FCP et ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait se passer. Les scénarios représentés peuvent ne pas avoir la même probabilité d'occurrence.

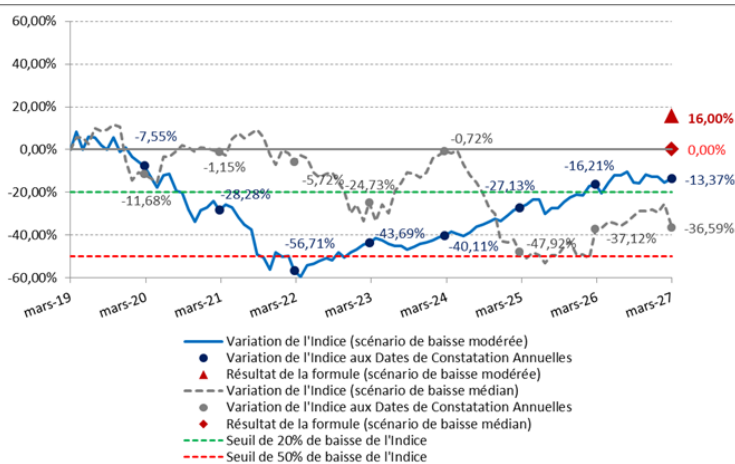


Scénario défavorable à 8 ans : Indice en forte baisse à horizon 8 ans.

Aux Dates de Constatation Annuelles, les Conditions d'Echéance Anticipée n'ont pas été remplies, l'Indice étant chaque année en baisse par rapport à son niveau initial. Le FCP n'a donc pas été dissous avant l'échéance.

A la Date de Constatation Finale, l'Indice est en baisse de 54,95%, dépassant 50%. Par conséquent, l'investisseur récupère le 30 mars 2027, par part du FCP détenue à la Date d'Echéance, une valeur liquidative égale à 45,05% de la VLR. **Il subit donc une perte du Capital Investi de 54,95%, proportionnelle à la baisse intégrale de l'Indice soit un TRA : -9,47%.**

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 30 mars 2027 serait égale à 45,05 euros.



Scénario intermédiaire à 8 ans : Indice en baisse modérée à horizon 8 ans.

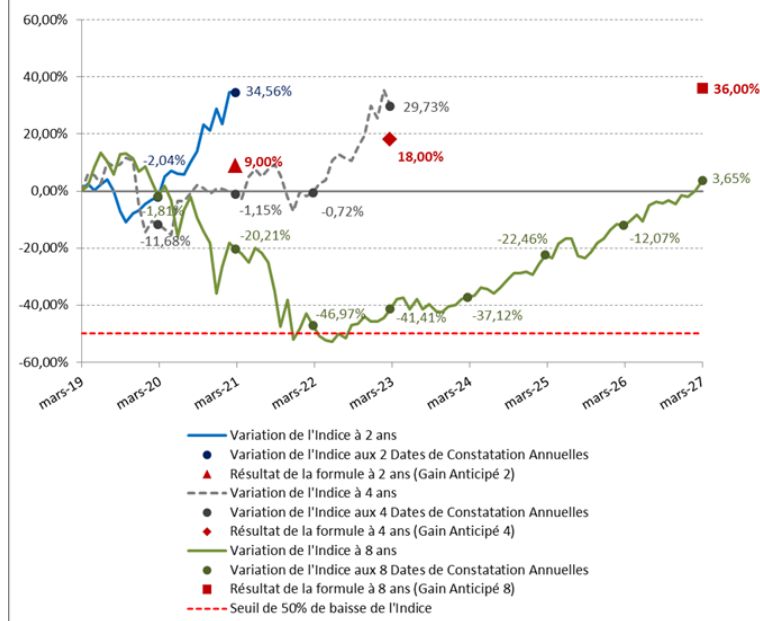
Aux Dates de Constatation Annuelles, les Conditions d'Echéance Anticipée n'ont pas été remplies, l'Indice étant chaque année en baisse par rapport à son niveau initial. Le FCP n'a donc pas été dissous avant l'échéance.

A la Date de Constatation Finale:

- Si l'Indice est en baisse de 13,37%: Cette baisse ne dépassant pas 20%, l'investisseur récupère, par part du FCP détenue à la Date d'Echéance, le 30 mars 2027, une valeur liquidative égale à la VLR majorée d'un gain fixe et plafonné de 16%, soit un TRA de 1,87%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 30 mars 2027 serait égale à 116 euros.

- Si l'Indice est en baisse de 36,59% : Cette baisse étant comprise entre 20% et 50%, l'investisseur récupère, par part du FCP détenue à la Date d'Echéance, le 30 mars 2027, une valeur liquidative au minimum égale à la VLR.



Scénario favorable à 2 ans : Indice en hausse à horizon 2 ans. A la 1^{ère} Date de Constatation Annuelle, l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial. Le FCP n'est donc pas dissous par anticipation. A la 2^{ème} Date de Constatation Annuelle, l'Indice est en hausse par rapport à son Niveau Initial de 34,56% : la Condition d'Echéance Anticipée est remplie et le porteur récupère un gain fixe et plafonné de 4,5% par année écoulée soit 9%. Le porteur récupère, par part du FCP détenue à la Date d'Echéance Anticipée, le 30 mars 2021, une valeur liquidative égale à 109% de la VLR, soit un TRA de 4,37%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 30 mars 2021 serait égale à 109 euros.

Scénario favorable à 4 ans : Indice en hausse à horizon 4 ans. Aux Dates de Constatation Annuelles 1 à 3, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le FCP n'est donc pas dissous par anticipation. A la 4^{ème} Date de Constatation Annuelle, l'Indice est en hausse par rapport à son Niveau Initial de 29,73% : la Condition d'Echéance anticipée est remplie et le porteur récupère un gain fixe et plafonné de 4,5% par année écoulée soit 18%. Le porteur récupère le 30 mars 2023, une valeur liquidative égale à 118% de la VLR, soit un TRA de 4,21%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 30 mars 2023 serait égale à 118 euros.

Scénario favorable à 8 ans : Indice en hausse à horizon 8 ans. Aux Dates de Constatation Annuelles 1 à 6, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le FCP n'est donc pas dissous par anticipation. A la 8^{ème} Date de Constatation Annuelle, l'Indice est en hausse par rapport à son Niveau Initial de 3,65% : la Condition d'Echéance anticipée est remplie et le porteur récupère un gain fixe et plafonné de 4,5% par année écoulée soit 36%. Le porteur récupère, par part du FCP détenue à la Date d'Echéance Anticipée, le 30 mars 2027, une valeur liquidative égale à 136% de la VLR, soit un TRA de 3,91%.

Dans cet exemple, si la VLR était de 100 euros, alors la valeur liquidative du FCP le 30 mars 2027 serait égale à 136 euros.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,50% jusqu'au 21 mars 2019, 13h, heure de Paris (*)
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,30%**
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Néant pour les souscriptions effectuées jusqu'au 21 mars 2019 (inclus) dans le cadre de la commercialisation des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas.

(**) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation du maximum des frais qui seront prélevés sur votre capital.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 janvier 2019.